

Impôt sur le revenu

De jeunes Canadiens ont apporté leur savoir-faire technique et leur expérience administrative aux entreprises mixtes dans les nouveaux pays en voie de développement. Dernièrement, ces pays ont exigé que la moitié des actions de l'entreprise mixte soit la propriété nationale, ce qui est bien naturel. Il resterait ainsi 50 p. 100 des actions de l'entreprise mixte à partager entre les investisseurs, l'administration ou la gestion, et ceux qui ont mis l'idée au point. De plus en plus de Canadiens touchent des revenus à cause de leur savoir-faire technique.

Comme ces nations n'ont pas les moyens de payer des salaires élevés, on a rémunéré les Canadiens en actions d'entreprises mixtes. Dès qu'une entreprise mixte a du succès, la majorité des actionnaires veulent acheter toutes les actions. Comme c'est ordinairement prévu dans les règlements de la société, on informe soudainement ces Canadiens que leurs actions seront achetées par la majorité des autres actionnaires. Quand ils reviennent au Canada avec ces actions, elles peuvent être considérées comme des gains en capital même si les détenteurs n'ont jamais acheté ces actions. J'espérais que la mesure permettrait de prendre ce genre de propriété en considération.

Lundi, j'ai demandé pourquoi les sociétés privées non canadiennes ne pourraient se prévaloir des mêmes avantages prévus à l'article 3. Je voudrais poser la même question au ministre à cet article-ci. En ce qui concerne le transfert de propriétés, le bill devrait être juste envers nos jeunes Canadiens qui ont essayé d'établir ces entreprises en commun dans les pays étrangers. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas accorder à ces Canadiens le même privilège de roulement maintenant qu'ils ont utilisé leurs connaissances et leur compétence pour aider ces entreprises en commun dans les pays en voie de développement?

M. Epp: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations au ministre des Finances à propos du programme d'isolation thermique. En général, je suis d'accord avec le ministre pour dire que les Canadiens en demandent trop au gouvernement. C'est pourtant le gouvernement qui a donné l'exemple en dépensant 43 p. 100 du produit national brut, ce qui est beaucoup trop. Nous sommes passés d'un régime de juste imposition à un régime de confiscation.

Cependant, en ce qui a trait à ce que le ministre des Finances a répondu à l'opposition qui demandait encore plus d'argent, j'estime que c'est certainement différent lorsqu'il s'agit d'un programme qui vise à économiser l'énergie et qui aurait des effets à long terme sur la balance de paiements du Canada.

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du bill plus tard aujourd'hui. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons accompli certains progrès, mais j'aimerais deman-

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

der le consentement unanime de la Chambre pour continuer l'étude du bill C-11 pendant encore une heure.

M. Kaplan: Non.

M. Benjamin: Pourquoi pas? Nous essayons d'aider le gouvernement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Même si le député le demande, rien n'empêche la présidence de procéder de la façon normale. La proposition est que le comité siège au-delà de 5 heures. Je demanderai donc aux députés s'ils sont disposés à reprendre l'étude du bill C-11 en comité plénier. Quand le comité sera-t-il autorisé à siéger de nouveau? Plus tard aujourd'hui?

• (1702)

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tout de suite.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: Les honorables députés ont entendu la proposition de l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) qui suggère que la Chambre se forme à nouveau en comité plénier pour considérer et étudier le bill C-11.

[Traduction]

Le député de Timiskaming (M. Peters) propose de reprendre l'étude du bill C-11 en comité plénier.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, au lieu de renoncer à l'heure très importante des initiatives parlementaires, peut-être vaudrait-il mieux siéger entre 6 et 8 heures.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, tout le monde sait bien que le parti du député qui propose cela fait de l'obstruction systématique contre le bill C-1001, et ce serait faire son jeu que de laisser ce bill de côté pour étudier le bill C-11. Je pense que pour la bonne marche de nos travaux, il vaudrait mieux que le député et ses collègues consentent à ce que le bill C-1001 soit renvoyé en comité. Nous serions alors heureux de revenir au bill C-11.

M. l'Orateur adjoint: Nous n'en sommes pas encore à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, ni à l'étude du bill dont vient de parler le député.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je suis vraiment froissé par le comportement du député de Scarborough-Est (M. O'Connell). Il accuse mes collègues de faire de l'obstruction systématique à l'égard d'un certain bill d'initiative parlementaire, alors que c'est lui qui veut le faire passer à la Chambre à la sauvette. Nous n'admettons pas cette accusation, et nous le prions de retirer ses propos.

M. l'Orateur adjoint: La présidence ne peut recevoir la demande que vient de faire le député. Le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) a exprimé une opinion. Comme il n'a pas à mon avis imputé de motifs antiparlementaires, le député n'est pas fondé à soulever la question de privilège. Par ailleurs, la présidence a l'impression qu'il n'y a pas consentement unanime pour sauter l'heure réservée aux initiatives parlementaires.